



## QUESTIONS-RÉPONSES

# L'aide médicale à mourir

Au Canada, l'aide médicale à mourir (AMM) est un moyen légal de demander une aide médicale pour mettre fin à sa vie.

### Pourquoi recourir à l'AMM?

- Perte de jouissance de la vie.
- Perte d'autonomie.
- Symptômes ou crainte de symptômes à venir.
- Perte de dignité.



### Suis-je admissible à l'AMM?

Dois-je nécessairement être en train de mourir?

- Non, mais vous devez avoir un problème de santé grave et incurable.

Dois-je nécessairement souffrir?

- Oui. Votre souffrance peut être physique, émotionnelle ou les deux à la fois.

### Y a-t-il une différence entre l'AMM et les soins palliatifs?



- Les soins palliatifs ne visent pas à précipiter ou à retarder la mort.
- L'AMM, elle, vise à provoquer la mort.
- Le recours à l'AMM n'empêche pas la prestation de soins palliatifs et de services d'aide au deuil.

### Dois-je avoir le consentement de ma famille?

- Non. C'est vous qui décidez ce que vous voulez.
- L'équipe d'AMM peut vous aider à résoudre vos problèmes familiaux.

### Comment puis-je obtenir l'AMM?



Consultez votre prestataire de soins de santé, votre service provincial ou territorial d'AMM ou le [www.Portailpalliatif.ca/AMM](http://www.Portailpalliatif.ca/AMM).